



Corbeil-Essonnes-Environnement

Enquête Publique du PLU de Corbeil-Essonnes du 17 juin au 19 juillet 2019

Le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune : <http://www.corbeil-essonnes.fr> – rubrique PLU

Monsieur Marc Brion, commissaire-enquêteur désigné, reçoit au centre administratif Darblay aux jours et horaires suivants :

le lundi 17 juin 2019 de 9h à 12h
le mercredi 26 juin 2019 de 14h à 17h
le samedi 29 juin de 9h à 12h
le samedi 06 juillet de 9h à 12h
le mercredi 17 juillet de 14h à 17h
le vendredi 19 juillet de 14h à 17h

Les avis sont recevables par mail à l'adresse suivante :

revisionplu@mairie-corbeil-essonnes.fr

On peut aussi porter son avis sur le registre d'enquête publique au service Urbanisme situé au 3ème étage du Centre Administratif.

Rappel des horaires d'ouverture :

les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h
le jeudi de 13h45 à 17h
le samedi de 9h à 12h

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement (C-E-E) a émis un avis en tant que Personne Publique Consultée (PPC) avant l'ouverture de l'enquête publique. L'avis des Personnes Publiques Associées (services de l'État et administratifs) / PPC est annexé aux documents de l'enquête. Nous vous transmettons notre avis, synthèse de notre lecture des différents documents du PLU.

Lors de la réunion que nous avons organisée le vendredi 14 juin à la Maison des Associations, il a été convenu que nous vous transmettions un document pour faciliter le dépôt de votre avis, personnel ou collectif, en sachant que 20 avis identiques seront davantage pris en compte qu'un avis avec 20 signatures....Le document au verso est léger ; n'hésitez pas à l'étoffer en vous appuyant sur notre synthèse et avec vos propres remarques. **Dites que vous donner un avis défavorable à ce PLU.**

Si problème, n'hésitez pas à vous tourner vers Corbeil-Essonnes-Environnement via son adresse de messagerie : confluence91@orange.fr. Nous répondrons à tout courriel.

N'oubliez pas d'activer vos différents réseaux, vos voisins, vos amis....

Le PLU est notre affaire car la ville est notre lieu de vie

Nous avons émis un avis défavorable en tant que PPC, que nous justifions en 6 points :

1. Démographie

Les chiffres annoncés sont faux puisqu'ils datent du 1^{er} janvier 2015. On a déjà atteint les chiffres prévus pour 2030, à savoir 56.000 habitants. Le calcul erroné s'explique peut-être par le fait que les projets annoncés en matière de logement dans le PLU sont déjà réalisés pour la plupart. Ce calcul permet donc de justifier les constructions de logements à venir.

2. Urbanisation : construction effrénée de logements

Elle a entraîné un déficit d'équipements publics (sportifs entre autres) et a amplifié des dysfonctionnements de circulation et de stationnement non résolus à ce jour. Nous ne voulons pas devenir une cité-dortoir et voulons, pour rapprocher l'habitat de l'emploi, que les terrains industriels à proximité de la gare de Corbeil qui doivent un jour muter, soient dédiés à la création de nouveaux emplois.

3. Circulation et stationnement

Nous attendons depuis les précédents PLU un plan de circulation et la création en nombre de places de stationnement toujours promises jamais réalisées.

Il est plus que temps de songer à réellement développer un réseau de circulations douces (aménagement pour les piétons, les personnes handicapées et les vélos).

4. Imperméabilisation des sols et inondations

Depuis 1993, la construction de logements avec parking en sous-sol a entraîné une modification de la circulation des eaux souterraines, d'où un certain nombre de pompages permanents et des débordements (de nappe) accrus.

Les récentes inondations ont été plus importantes de ce fait.

5. Réchauffement climatique

Il faut absolument lutter contre les passoires thermiques et ne pas les contraindre au prétexte détourné de protéger "le patrimoine".

Tout nouvel aménagement de logement ou autre, devra prévoir une réserve de 30 % minimale de pleine terre, avec des arbres, ne serait-ce que pour compenser tous ceux qui ont été coupés, pour ainsi assurer un maintien de la biodiversité et créer des îlots de fraîcheur indispensables.

6. Projets et anticipation

Le maire, dans sa présentation du PADD se targue de donner la feuille de route de la ville pour les 10 à 15 prochaines années.

Dans ce cas, il serait nécessaire de faire du PLU un document prospectif, pour que les habitants arrivent à se faire une idée de leur avenir. Or, certains projets immobiliers annoncés sont déjà habités. Rien n'est clairement envisagé pour le futur : les OAP géographiques - Tarterêts, Montagne des Glaises et Papeterie - sont des opérations en cours d'achèvement. Quant aux zones UI et UL - ancien hôpital Gilles de Corbeil, Hélio, centre administratif Darblay, partie des Grands Moulins, terrains de l'ancienne DDE, friches industrielles autour de la gare - rien n'est annoncé et tout est possible....

Pour conclure...Comment se sentir concerné par le PLU quand tout est fait pour éloigner les habitants de ce qui est en train de se décider sans eux ? La concertation a été bradée et le semblant de démocratie locale insufflée par les conseils de quartier ne facilite pas la construction d'une vision globale de l'évolution de la ville. Ce qui se passe dans un quartier a des conséquences partout.

Emparons-nous du PLU. Nous avons émis un AVIS DÉFAVORABLE.